





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-384**

**Séance publique du**

**20 juillet 2017**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170720- lmc1113356-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2017
Date de réception : lundi 24 juillet 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : RAPPORT ANNUEL POLITIQUE DE LA VILLE MÉTROPOLITAIN - VALIDATION  
COMMUNALE**

Le 20 juillet 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/07/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGEY à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Souad HAMMAL.  
Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
 Direction de la Politique de la Ville et  
 Rénovation urbaine

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 20 JUILLET 2017

**Nomenclature : 8.5**

Politique de la ville-habitat-logement

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BENKACI Moussa, M. MAINA Claude , M. PAOLI Stéphane , M. BOUDON Jacques

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : RAPPORT ANNUEL POLITIQUE DE LA VILLE MÉTROPOLITAIN - VALIDATION COMMUNALE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales impose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'EPCI de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport doit être débattu au sein des conseils municipaux des dix communes signataires d'un contrat de ville et du conseil communautaire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui en assure le pilotage stratégique.

Les quatre conseils citoyens présents sur le territoire aixois concerné doivent également être consultés en amont sur le projet de rapport.

Dans ce cadre, le Territoire du Pays d'Aix signataire du contrat de ville a donc fourni un premier bilan des travaux effectués en 2016 annexé au présent rapport.

Pour rappel, la ville d'Aix-en-Provence a signé son contrat de ville avec ses partenaires le 30 juin 2015, il recouvre les quartiers prioritaires Beisson (1 350 habitants), Corsy (1 230 habitants), Encagnane (3 450 habitants) et Jas de Bouffan (7 000 habitants).

Chaque Contrat de Ville décline les quatre piliers prévus pour la mise en œuvre de cette politique publique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi,
- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et renouvellement urbain,
- La citoyenneté et les valeurs de la république.

En conséquence, il vous est demandé de valider le rapport métropolitain ci-annexé, préalablement soumis aux conseils de citoyens de Beisson, Corsy, Encagnane et Jas de Bouffan.

Compte tenu de ce qui précède, vous voudrez bien, mes Chers Collègues :

- **APPROUVER** le rapport annuel politique de la ville métropolitain ci-joint.

DL.2017-384 - RAPPORT ANNUEL POLITIQUE DE LA VILLE MÉTROPOLITAIN -  
VALIDATION COMMUNALE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 1
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus  
Josyane SOLARI.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24/07/2017  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE**

Dans le cadre de la politique de la ville et de sa mise en œuvre, le Territoire du Pays d'Aix signataire du contrat de ville doit fournir annuellement un rapport sur sa situation au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport propose un premier bilan des travaux effectués en 2016.

Pour rappel, le Territoire du Pays d'Aix a signé son contrat de ville avec ses partenaires le 30 juin 2015, il recouvre huit quartiers prioritaires sur quatre communes :

Aix-en-Provence	Beisson (1 350 habitants)
	Corsy (1 230 habitants)
	Encagnane (3 450 habitants)
	Jas de Bouffan (7 000 habitants)
Gardanne	Les Aires Notre Dame (1 070 habitants)
Pertuis	Centre Ancien (1 960 habitants)
Vitrolles	La Frescoule (1 350 habitants)
	Secteur Centre (5 810 habitants)

Le contrat de ville repose sur les trois piliers principaux – Cadre de vie et renouvellement urbain, Emploi et développement économique et Cohésion sociale – et quatre priorités transversales – Jeunesse, Egalité homme-femme, Lutte contre les discriminations, Promotion de la citoyenneté et valeurs de la République. Chacun des piliers se décline ensuite en volets qui sont eux-mêmes déclinés en orientations.

#### 1- Les actions liées à la programmation financière associative :

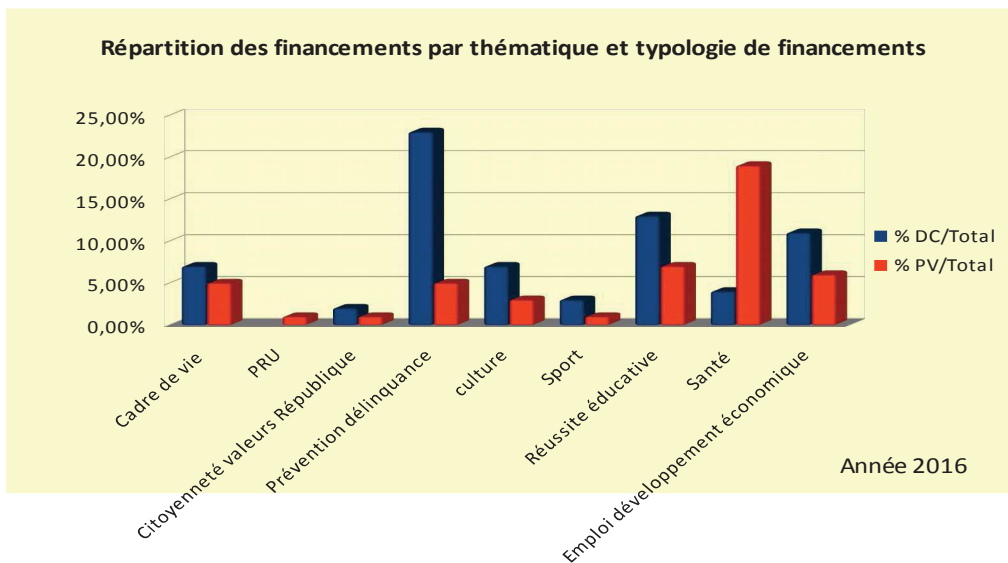
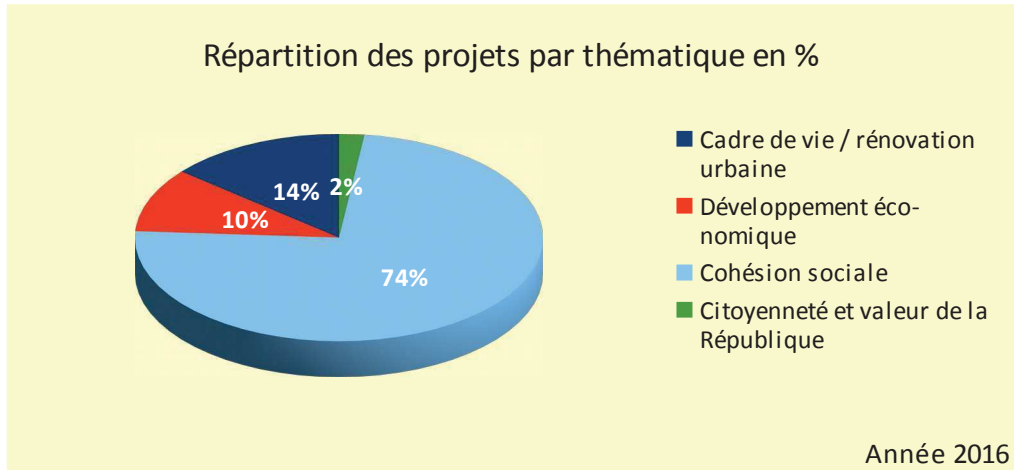
Dans ce cadre, le Territoire du Pays d'Aix a lancé en octobre 2016 un appel à projets en collaboration avec ses principaux partenaires.

Le bilan de cette programmation fait état de 273 dossiers déposés dont 187 projets qui ont été financés sur les 8 quartiers prioritaires se répartissant selon les piliers suivants :

- Cadre de vie /rénovation urbaine : 26 projets pour un montant total d'aide publique de 480 187 € soit 14 % des projets financés dans ce pilier représentant 12 % de la totalité des financements dont 5 % de crédits politique de la ville
- Développement économique : 19 projets pour un montant total d'aide publique de 646 998 € soit 10 % des projets financés dans ce pilier représentant 16 % de la totalité des financements dont 6 % en politique de la ville
- Cohésion sociale : 139 projets pour un montant total d'aide publique de 2 741 746 € soit 74 % des projets financés dans ce pilier représentant 71 % de la totalité des financements dont 19 % en politique de la ville. Les thématiques prévention et réussite éducative captant respectivement 27 % et 21 % de la totalité des financements dont 5 % et 7 % en politique de la ville.

- Citoyenneté et valeur de la République : 3 projets pour un montant total d'aide publique de 110 340 € soit 2 % des projets financés dans ce pilier représentant 3 % de la totalité des financements dont 1 % en politique de la ville

Les diagrammes ci-dessous représentent ces grandes tendances :





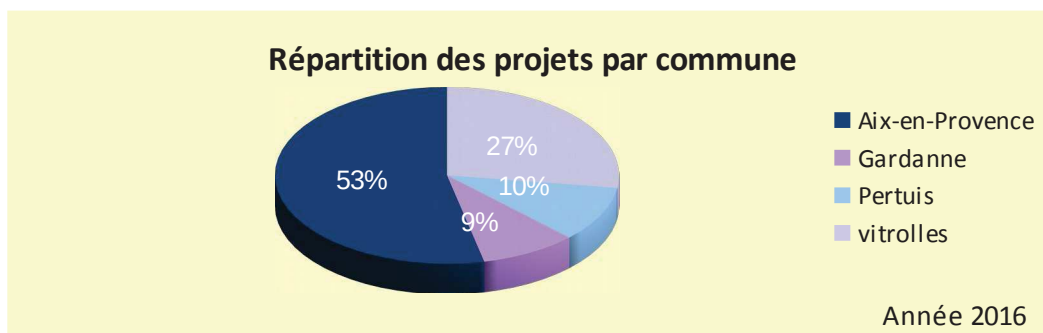
Le tableau ci-dessous fait état de la répartition totale des crédits par pilier/thématique et selon le type de financement.

Pilier	Thématique	Droit Commun	% Droit commun par rapport au total	Politique de la ville	% Politique de la ville par rapport au total	Total Résultat	%
Cadre de vie et renouvellement Urbain	Cadre de vie	262 460 €	7 %	190 380 €	5 %	452 840 €	11 %
	Projets urbains renouvellement urbain	7 347 €	0 %	20 000 €	1 %	27 347 €	1 %
<b>Total Cadre de vie Renouvellement urbain</b>		<b>269 807 €</b>	<b>7 %</b>	<b>210 380 €</b>	<b>5 %</b>	<b>480 187 €</b>	<b>12 %</b>
Citoyenneté et valeurs de la république	Citoyenneté et valeurs de la république	<b>70 640 €</b>	<b>2 %</b>	<b>39 700 €</b>	<b>1 %</b>	<b>110 340 €</b>	<b>3 %</b>
Cohésion sociale	Prévention délinquance	898 947 €	23 %	193 900 €	5 %	1 092 847 €	27 %
	Promotion et accès culture	279 362 €	7 %	126 090 €	3 %	405 452 €	10 %
	Promotion pratique sportive	103 280 €	3 %	50 500 €	1 %	153 780 €	4 %
	Réussite éducative	533 417 €	13 %	296 550 €	7 %	829 967 €	21 %
	Santé	178 300 €	4 %	81 400 €	2 %	259 700 €	7 %
<b>Total Cohésion sociale</b>		<b>2 063 946 €</b>	<b>52 %</b>	<b>748 440 €</b>	<b>19 %</b>	<b>2 812 386 €</b>	<b>71 %</b>
Emploi et Développement économique	Emploi et Développement économique	<b>428 098 €</b>	<b>11 %</b>	<b>218 900 €</b>	<b>6 %</b>	<b>646 998 €</b>	<b>16 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 761 851 €</b>	<b>69 %</b>	<b>1 217 420 €</b>	<b>31 %</b>	<b>3 979 271 €</b>	<b>100 %</b>

Le tableau ci-dessous présente la répartition des projets financés par commune :

Répartition des projets financés par commune	Total financements en €	Répartition des financements / commune en %
Aix-en-Provence	2 067 334 €	52 %
Gardanne	248 051 €	6 %
Pertuis	310 860 €	8 %
Vitrolles	1 353 026 €	34 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 979 271 €</b>	<b>100 %</b>

Une analyse plus fine montre que 53 % des projets financés se sont déroulés sur la ville centre captant 52 % des financements totaux. Suit Vitrolles avec 27 % des projets qui se sont déroulés sur ses QPV représentant 34 % de la totalité des financements, puis Pertuis et Gardanne pour lesquelles entre 10 et 9 % des projets se sont déroulés sur leur QPV représentant de 8 à 6 % de l'enveloppe totale. Le diagramme ci-dessous permet d'observer



Le coût total de ces projets s'élève à 7 908 577 €, avec une demande de financement sollicitée au titre de la politique de la ville qui s'élevait à 2 773 577 €

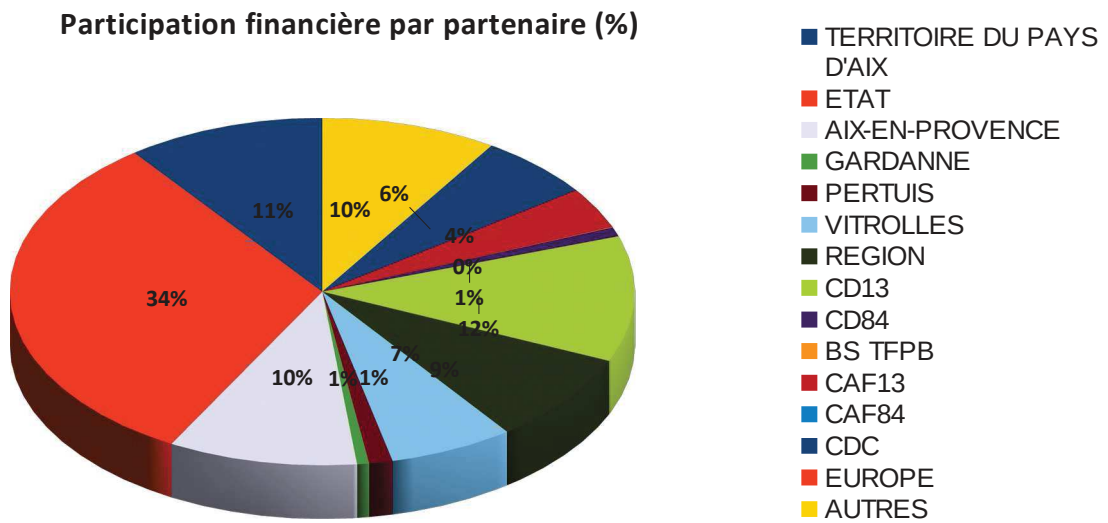
Au titre de la politique de la ville, le Territoire du Pays d'Aix et ses partenaires ont accordé 1 217 420 € de financement et 2 761 851 € ont été accordés au titre de nos politiques sectorielles respectives.

Le total des aides publiques, toutes politiques confondues s'élève à 3 979 271 €.

Le tableau présente ci-dessous la répartition financière accordée par l'ensemble des partenaires au titre de la politique de la ville et de leur politique sectorielle :

Partenaires	Droit commun	Politique de la ville	TOTAL
Territoire du Pays d'Aix	402 533 €	29 000 €	431 533 €
Etat	910 486 €	424 170 €	1 334 656 €
Aix-en-Provence	160 295 €	251 400 €	411 695 €
Gardanne	8 700 €	17 700 €	26 400 €
Pertuis	37 364 €	13 420 €	50 784 €
Vitrolles	121 554 €	150 000 €	271 554 €
Région	175 262 €	178 830 €	354 092 €
CD13	355 217 €	136 400 €	491 617 €
CD84	19 870 €	16 500 €	36 370 €
BS TFPB	2 000 €		2 000 €
CAF13	161 269 €		161 269 €
CAF84			
CDC	24 200 €		24 200 €
Europe	0 €		0 €
Autres	383 101 €		383 101 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 761 851 €</b>	<b>1 217 420 €</b>	<b>3 979 271 €</b>

Le diagramme ci-dessous permet de visualiser la participation financière totale de chaque partenaire sur la programmation 2016.



2016

Pour le Territoire du Pays d'Aix, les politiques sectorielles concernées sont la Prévention de la Délinquance, l'insertion emploi, le PROjet de Développement des Activités Sportives « PRODAS », et la culture pour un montant total de 402 533 €.

Sur les crédits de fonctionnement politique de la ville 29 000 € ont été consacrés aux projets de la programmation sur lesquelles des compétences avaient été actées notamment :

- en matière d'accompagnement des conseils citoyens sur Aix-en-Provence et Vitrolles. Ainsi, 7 conseils citoyens (4 sur Aix-en-Provence, 1 sur Pertuis et 2 sur Vitrolles) ont été mis en place sur le territoire du Pays d'Aix, et 1 en cours d'élaboration sur Gardanne.
- en matière d'accompagnement des habitants sur les projets de rénovation urbaine
- en matière d'aides aux actions de sensibilisation à la maîtrise d'énergie dans les quartiers d'habitat social

Le Territoire du Pays d'Aix est compétent en matière d'habitat et de politique de la ville et a déclaré d'intérêt communautaire les actions d'amélioration de l'habitat, la lutte contre l'habitat indigne, la remise sur le marché de logements vacants, et des actions d'aménagements urbains. Il participe financièrement aux deux opérations ANRU sur Aix-en-Provence et Vitrolles et accompagne la réalisation d'espaces de pré collecte. A ce titre en 2016 sur des crédits d'investissement ont été mandatés ou engagés 6 353 533 € répartis de la façon suivante :

- Sur la ligne réhabilitation : 2 562 350 € ont été mandatés pour des réhabilitations de Famille et Provence et Pays d'Aix Habitat et le Conseil de Territoire a délibéré en date du 12 octobre 2016 (délib n°n°2016-CT2-168) pour attribuer une subvention de 1 577 500 € à Famille et Provence.
- Sur la ligne ANRU Vitrolles : le territoire a mandaté 1 430 993 € aux bailleurs sociaux et ville de Vitrolles
- Sur la ligne ANRU Aix : le territoire a mandaté 596 690 € à PAH
- Sur la ligne réalisation espaces de pré collecte : le territoire a mandaté 186 000 € à Famille et Provence et à la SACOGIVA

#### Le programme de rénovation urbaine :

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) le quartier d'Encagnane pour la commune d'Aix-en-Provence et celui des Pins pour Vitrolles ont été retenus comme opération d'intérêt régional par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015.

La CPA et ses partenaires ont ainsi élaboré un protocole de préfiguration des projets de rénovation urbaine qui constitue une annexe du contrat de ville signé le 20 décembre 2015. Il est une première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain, il permet de préciser des engagements programmatiques ou financiers formels de l'ANRU. Il est destiné à financer un programme d'études et des moyens d'ingénierie et permet la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation. Ce protocole a été élaboré à l'échelle intercommunale et les signataires sont l'État, l'ANRU, les communes d'Aix-en-Provence et de Vitrolles, la Caisse des Dépôts, l'Anah (des enjeux en matière d'habitat privé ont été identifiés), le Département des Bouches du Rhône et les principaux maîtres d'ouvrage pressentis de la future convention de renouvellement urbain (organismes HLM et co-financeurs éventuels).

Le protocole précise :

- la liste des quartiers prioritaires concernés
- **les orientations stratégiques poursuivies au titre du volet urbain du contrat de ville** (vocation du quartier à 10 -15 ans) et les premiers objectifs opérationnels
- le programme d'études détaillé à mettre en œuvre pour préciser le projet urbain, ses modalités et son calendrier de réalisation
- les moyens consacrés à l'analyse de la soutenabilité financière des projets dans une approche en coût global

- les modalités d'association des habitants pendant la phase protocole et plus particulièrement l'installation de la maison de projet

L'année 2016 a permis de le lancement du programme d'études sous maîtrise d'ouvrage du Territoire ou des communes.

Pour le TPA, cela a représenté un montant de 185 000 € pour les études suivantes :

- Etude de clarification des domanialités foncières (géomètre et juridique) 25 000 €
- Etude sur les copropriétés 50 000 €
- Etude sur les nuisances sonores et pollutions atmosphériques 20 000 €
- Etude de stationnement et déplacement 40 000 €
- Charte urbaine architecturale paysagère et environnementale 40 000 €
- AMO développement durable (précisions des objectifs pour la labellisation éco-quartier) 15 000 €

Parallèlement, dans le cadre du contrat de ville le TPA a établi une convention de partenariat avec le Dispositif Régional de l'Observation Sociale « DROS » pour un accompagnement dans le cadre du suivi et l'évaluation du contrat de ville et de disposer de données spécifiques aux quartiers prioritaires un montant de 8 000 €.